

MUZIK1030 BAR

MUZIK 1030

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE CONCERT À REMPLIR PAR LES BARS

AVANT LE CONCERT

Complétez et envoyez-nous ce formulaire **au moins 1 mois avant le concert** via **muzik@1030.be** et **bourgmestre@1030.be**.

BAR

◆ Nom du bar :

Rue et n° :

Commune : 1030 Schaerbeek

N° de compte: BE

◆ Organisateur (asbl, société commerciale, association de fait, etc.)

Dénomination :

N° d'entreprise :

Adresse :

◆ Responsable légal

NOM et prénom

Tél. fixe et/ou GSM

E-mail (en majuscule)

◆ Responsable sur site (si pas le responsable légal)

NOM et prénom

Tél. fixe et/ou GSM

E-mail (en majuscule)

En participant à MUZIK1030 BAR, vous acceptez les dispositions reprises dans la « checklist pour les bars » (voir 1030.be/MUZIK1030BAR).

Le concert doit se dérouler dans le respect des règles horeca en vigueur.

CONCERT

◆ Date du concert :

Jour de semaine Samedi Dimanche

Heure du début :

Heure de fin :

Entrée : gratuite - payante :

si payante : € (max 5 €)

Nombre de clients attendus :

Nom du groupe :

GSM de contact :

E-mail de contact (en majuscules) :

Nombre de musiciens :

Montant total du cachet des musiciens : €

Intervention de la commune via l'appel à projets MUZIK1030 BAR :

Nombre de musiciens x 110 € = €

le concert se déroule **à l'intérieur**

le concert se déroule **à l'extérieur**

> **veuillez remplir la seconde page de ce formulaire**

le bar **ne diffusera pas** de son amplifié
> l'autorisation du / de la bourgmestre pour l'organisation de l'évènement vaut également pour dérogation au bruit de voisinage

le bar **diffusera** du son amplifié
> **veuillez remplir la seconde page de ce formulaire**

SI LE CONCERT SE FAIT À L'EXTÉRIEUR :

◆ ADRESSE EXACTE DU CONCERT (OBLIGATOIRE)

Sur la terrasse du bar (autorisée par le/la bourgmestre)

Sur une place (nom) :

Dans une rue (nom et n°) :

Autre :

◆ BREF DESCRIPTIF (OBLIGATOIRE)

Simple concert organisé par le bar

Concert dans le cadre d'un événement plus large (brocante, Fête de la Musique, etc.)

Nom de l'événement :

Autre :

◆ À QUI S'ADRESSE LE CONCERT (OBLIGATOIRE)

La clientèle habituelle du bar

Le quartier

Autre :

◆ MONTAGE ET DÉMONTAGE DES INSTALLATIONS (OBLIGATOIRE)

Type d'installations (podium, stands, tonnelles, etc.) :

Date(s) et heures du montage :

Date(s) et heures du démontage :

◆ DEMANDE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT/CIRCULATION

Emplacement(s) de stationnement à réserver : où (rue + numéros/tronçon) et quand :

Rue(s) à bloquer : où (rue + numéros/tronçon) et quand :

◆ FOURNIR UN PLAN D'IMPLANTATION PRÉCIS (OBLIGATOIRE) : pas de dessin, de préférence un printscreen de Google Maps complété

SI LE BAR DIFFUSE DU SON AMPLIFIÉ :

Le(s) responsable(s) du bar s'engage(nt) à respecter la réglementation sur la diffusion de son amplifié.

Réglementation : <https://environnement.brussels/thematiques/bruit/son-amplifie-electroniquement/diffuser-du-son-amplifie-les-regles-bruxelles-3>



RÉGLEMENTATION

◆ Pour ce concert, le bar se situera dans la catégorie suivante :

CATÉGORIE 1 : INFÉRIEUR OU ÉGAL À 85 DB (A)

(restaurant, snack, café, salle de sport, magasin, grande surface...)

> afficher l'autorisation du/de la bourgmestre une fois reçue

CATÉGORIE 2 : DE 85 DB (A) À 95 DB (A) - 110 DB (C)

(café dansant, café spectacle, maisons de jeunes, centre culturel... qui organisent des soirées dansantes et autres concerts)

- > afficher l'autorisation du/de la bourgmestre une fois reçue
- > afficher le pictogramme de la catégorie 2 (disponible via le lien)
- > installer un afficheur de niveaux sonores
- > enregistrer et conserver les niveaux sonores diffusés (si après minuit)

CATÉGORIE 3 : DE 95 DB (A) ET 100 DB (A) - 115 DB (C)

(salle de concert, discothèque...)

- > afficher l'autorisation du/de la bourgmestre une fois reçue
- > afficher le pictogramme de la catégorie 3 (disponible via le lien)
- > installer un afficheur de niveaux sonores
- > enregistrer et conserver les niveaux sonores diffusés
- > mise à disposition d'une zone de repos et de bouchons d'oreille
- > désignation d'une personne de référence pour faire respecter la législation

1030.BE/MUZIK1030BAR

